

dont ils étoient accusés, & de renoncer à toute sorte de défense; même à la faculté prescrite par les anciennes loix, de demander que le procès fut instruit & jugé en première instance, par les Juges des lieux où le délit du soulèvement avoit été commis; dans la vûë d'obtenir, comme on les en avoit tous flatz, grace & pardon de la clemence du Roi George, par l'intercession des deux Chambres du Parlement Britannique, dont l'une étoit juge & l'autre partie. Mais le Comte de Northdale employa des raisons qui lui étoient particulieres à l'égard des autres prisonniers, & qui lui étoient communes avec plusieurs des autres Seigneurs Ecoffois qui prirent les armes l'année dernière à l'occasion, où sous le prétexte du maintien des loix & privilèges de leur patrie.

„ Ce Comte, entre autres choses dit ;
 „ qu'il avoit toujours été zélé défenseur des li-
 „ bertez de sa patrie, & ne s'est jamais engagé
 „ dans aucun dessein qui pût tendre à renverser
 „ l'ancien Gouvernement, & les bonnes loix
 „ du Royaume. Que néanmoins ceux qui
 „ avoient l'administration des affaires en Ecoffe,
 „ l'ayant sommé de se rendre à Edimbourg,
 „ lui fit croire qu'on vouloit l'arrêter pri-
 „ sonnier; ce qui l'obligea de n'y pas obéir.
 „ Qu'il employa les voyes les plus soumises,
 „ pour obtenir qu'on le dispensât de se remettre
 „ en prison, offrant de donner toutes les cautions
 „ qu'on voudroit, pour répondre de sa conduite.
 „ Qu'on n'eût aucun égard à sa demande,
 „ & que l'état valétudinaire où il étoit
 „ alors, plutôt que de se renfermer dans le
 „ Château d'Edimbourg, le contraignit de se
 „ cacher. Que quelque tems après, plu-
 „ sieurs Gentilshommes ayans paru en ar-